

PROCES VERBAL

DE DEPOUILLEMENT

Département de l'Ain

**Commission Consultative Paritaire - DEPARTEMENT DE
L'AIN - C**



Composition du bureau de vote Bureau de vote CCP C



Président

BIGOT Adeline



Assesseurs

GUILLAMON
Antoine



Gestionnaires

GESTIONNAIRE RH



Responsable VSE



Observateurs*



Scrutateurs**

GUILLAMON
Antoine

CARRERE Corinne

DESIETER Nora

CATHELIN
ROUSSEAU Rachelle

BIGOT Adeline

DAGUET-FIORINI
Amelie

DESVIGNES Joseph

BOUVARD Christine

GAILLARD Jacques

FONTENEAU Pascal

* L'observateur dispose d'un **accès à la participation** sur le périmètre des votes de son bureau de vote, il n'a pas accès aux émargements.

** Le scrutateur dispose d'un **accès à la participation** et **aux émargements** sur le périmètre des votes de son bureau de vote, il a la possibilité d'extraire les émargements des votants ou des non-votants.

Dépouillement du scrutin

Nombre d'électeurs inscrits			411
	Sous enveloppe	Electronique	Total
Nombre de votants	0	87	87
Nombre de votes exprimés	0	65	65
Nombre de votes blancs	0	22	22
Nombre de votes nuls	0	0	0
Taux de participation			21,168%

Observations éventuelles :

Rappel : Le bureau de vote contrôle que la somme des suffrages exprimés et des votes blancs émis par voie électronique et par correspondance correspond au nombre de votants de la liste d'émargement électronique.

Résultats obtenus par chaque liste

Syndicat	Libellé	Nombre de voix
	Liste FO	65

Répartition et attributions des sièges

	Total
Nombre de représentants titulaires à élire	5
Nombre de représentants suppléants à élire	5

Calcul du quotient électoral

$$\text{Quotient électoral} = \frac{\text{Nombre de suffrages exprimés}}{\text{Nombre de sièges titulaires à pourvoir}} = \frac{65}{5} = \boxed{13}$$

Répartition des sièges au quotient

$$\frac{\text{Nombre de suffrages obtenus par liste}}{\text{Quotient électoral}} = \boxed{\text{Nombre de siège(s) obtenu(s) par liste}}$$

	Suffrages obtenus	Siège(s)
Liste FO	65	5
Total des sièges attribués		5

5 siège(s) attribués au quotient

0 siège(s) restent à pourvoir à la plus forte moyenne

Répartition des sièges restant à la plus forte moyenne

$$\frac{\text{Nombre de voix}}{\text{Nombre de sièges attribués} + 1} = \boxed{\text{Moyenne de la liste}}$$

Proclamation des résultats

Syndicat	Libellé	Nombre de siège(s)
	Liste FO	5
Total		5

Règle spécifique en cas d'égalité

Lorsque pour l'attribution d'un siège des listes obtiennent la même moyenne, le siège est attribué à la liste qui a recueilli le plus grand nombre de voix. Si les listes en cause ont recueilli le même nombre de voix, le siège est attribué à celle qui a présenté le plus grand nombre de candidats au titre de la commission consultative paritaire. Si plusieurs de ces listes ont obtenu le même nombre de voix et ont présenté le même nombre de candidats, le siège est attribué par voie de tirage au sort.

Candidats élus en qualité de :

5 sièges titulaires à pourvoir - 5 sièges pourvus				
Syndicat	Sièges	Tit/Sup	Prénom Nom	Grade
	5	Titulaire	Madame Isabelle WALLET	Assistante Familiale
		Titulaire	Madame Sabine VAN LAER	Assistante Familiale
		Titulaire	Madame Catherine TAFFIN-DUVERNAY	Assistante Familiale
		Titulaire	Madame Sabine BARTOLOMEI	Assistante Familiale
		Titulaire	Madame Julie DURAFOUR	Adjoint Administratif
		Suppléant	Madame Eliane FRUTOS	Assistante Familiale
		Suppléant	Monsieur Thierry DEMON	Assistant Familial
		Suppléant	Madame Valérie MASNADA	Assistante Familiale
		Suppléant	Madame Mélanie OLIVAR	ATEE
		Suppléant	Madame Aurélia MERCIER	Assistante Familiale

Observations et signatures

Observations et contestations éventuelles

Signatures des responsables

Le présent procès-verbal, dressé et clos en 2 exemplaires le jeudi 6 décembre 2018, a été, après lecture, signé par les membres du bureau de vote.

Bourg-en-Bresse, jeudi 6 décembre 2018

Le Président,



Les Assesseurs,

